

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 358

présenté par

M. Causse, Mme Dupont, M. Bordat, Mme Rilhac, Mme Spillebout, M. Zulesi,  
Mme Jacqueline Maquet, M. Sitzenstuhl, Mme Marsaud, M. Fait, Mme Dubré-Chirat,  
M. Thiébaud, M. Marion, Mme Klinkert, M. Ardouin, M. Sorez, Mme Vignon, M. Cormier-  
Bouligeon, M. Lamirault, M. Buchou, M. Giraud, M. Belhaddad, M. Fiévet, M. Haury,  
Mme Pitollat et M. Alauzet

-----

**ARTICLE 4**

A l'alinéa 21, après la référence :

« L. 5313-1, »,

insérer

les

mots :

« les structures mentionnées au troisième alinéa de l'article L. 1253-1 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à intégrer les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (Geiq), organismes structurants de l'insertion et de la formation professionnelle des demandeurs d'emplois, au réseau France Travail.

Actuellement, le projet de loi ne précise pas quelle serait la place des Geiq et de leurs représentants dans le Comité national, les comités régionaux, départementaux et locaux de France Travail. Or, les Geiq sont des associations réunissant les entreprises qui, sur un même territoire, agissent pour inclure au mieux les personnes éloignées de l'emploi en leur proposant des contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation), ainsi qu'un accompagnement socioprofessionnel. Ils organisent leur formation en vue de l'obtention d'une qualification et de leur insertion durable dans l'emploi. Pouvant s'appuyer sur un réseau de près de 7 750 entreprises agissant concrètement en faveur de l'inclusion, les Geiq jouent un rôle important dans le développement économique des territoires et recrutent chaque année de nombreux demandeurs d'emplois pour les former aux

métiers en tension avec plus de 70 % d'accès à l'emploi à l'issue des parcours.

Ainsi, il paraît important que les Geiq fassent partie intégrante du réseau France Travail, aux côtés d'autres dispositifs d'insertion.

Il s'agit donc de sécuriser juridiquement la participation des Geiq et de leur représentant au sein du Réseau France Travail.